



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
de la
COMMUNE de GARCHY - 58150

Séance du 22 MAI 2014

Le vingt-deux mai deux mille quatorze, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de GARCHY (Nièvre), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis HOUCHOT, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Denis HOUCHOT, Maire - Jean-Paul NARCY, 1er Adjoint – Francis ARNOUX – Isabelle CHERRIER - Jacques CONDAMINE - Evelyne JACQUELIN – Stéphane LAFRANCHISE - Marie-Thérèse MINARD – Alain PICARD.

Absents excusés : Madame Béatrice LAMOUREUX – Monsieur Alain BOURGEX.
Monsieur Alain BOURGEX a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul NARCY.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse MINARD.

Commission communale des impôts directs

Conformément à la législation en vigueur, il a été procédé à l'élaboration d'une liste comprenant quatorze membres titulaires et suppléants (élus et non élus), liste qui sera soumise à l'approbation du service des impôts à qui il appartiendra de retenir six titulaires et six suppléants.

Le principe de base consiste en une réunion par an, à la demande du service des impôts.

Autorisation générale et permanente de poursuites

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du comptable du trésor sollicitant une autorisation générale de recourir aux oppositions à tiers détenteur et à leur phase préalable.

Considérant qu'une autorisation permanente délivrée au comptable du trésor pour effectuer ces actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, accélèrera le recouvrement des créances dues à la commune, un avis favorable est donné.

Arrêt bus à Malvaux

Une demande d'autorisation sera faite au conseil général pour un arrêt bus à Malvaux pour le transport scolaire du collège et lycée.

Contrat de maintenance pour le site internet

Le site internet est en ligne. Il est rappelé qu'il a été créé gracieusement par Madame Cloé PERROTIN, « entreprise Illustr'&Vous ». Les membres du conseil la félicitent et la remercient pour cette charge de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de lui confier le contrat de maintenance, pour un coût annuel de 1 650 € TTC.





COMPTE-RENDU du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la
COMMUNE de GARCHY - 58150

Travaux voirie

Les travaux rue Noire et rue Goury sont terminés. L'entreprise étant sur place, il a été décidé de prolonger les travaux jusqu'à l'entrée du domaine Veillat, l'enveloppe communautaire étant suffisante pour le financement.

La rue des Robins est recouverte jusqu'à la mare, mais des problèmes d'évacuation d'eaux pluviales sont apparus ; une reprise sera effectuée, moyennant un coût approximatif de 1 200 €. Le conseil municipal donne son accord. Une délibération est prise en ce sens.

Monument aux Morts

Les plaques existantes doivent être remplacées, les écritures étant devenues illisibles.

Le devis des Etablissements Gaubier est accepté. Il s'élève à 1 480 € TTC.

Le nettoyage sera effectué par l'employé municipal.

Maison de Vesvres

- Avancement des travaux : le carrelage est en cours.
Par rapport au planning, un retard de trois semaines est constaté.

- Suite à une demande de location réceptionnée en mairie, et après discussion, il a été décidé que le loyer n'excédera pas 500 €. Une réponse sera adressée le moment venu au demandeur.

Travaux église

L'arrêté attributif de subvention de la DRAC a été transmis en mairie, pour 40 % du montant HT des travaux.

Le dossier est transmis au conseil général pour demande de subvention complémentaire.

Questions diverses

- Bulletin municipal

Des devis ont été demandés pour l'impression du bulletin municipal. Considérant le coût trop élevé, le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

Le bulletin sera imprimé par les soins de la mairie, à raison de trois parutions par an.

- Point avec les délégués sur les commissions extérieures,
Monsieur Jean-Paul NARCY pour le SIE et le SIEEEN,
Madame Marie-Thérèse MINARD pour le centre social.

- Madame Evelyne JACQUELIN demande à ce que la rue du cimetière soit étudiée lors du prochain programme voirie.





COMPTE-RENDU du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la
COMMUNE de GARCHY - 58150

- Le radar pédagogique sera installé, au bourg de Garchy, courant juin.
- La table « pique-nique » située de l'autre côté de la rivière n'étant jamais utilisée, il a été décidé de l'installer à Vesvres.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a reçu avec entête « collectif pour sauver le commerce à Garchy », destiné à Monsieur Pierre Bonte.
- La date de la prochaine réunion est fixée au mercredi 18 juin, à 20 heures.

La séance est levée à 22 heures quinze minutes.

